

L'an deux mil onze le dix neuf Septembre à dix neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etalent présents :
M. TARMAZZO Jean Louis, M.MARCHAND Jean François, Mme LE DAVAY Catherine
Mme ADAM Marielle ; M.BLANCHARD Michel, M.MATHIEU Jean-Claude ; Mme Katia BELTOISE, Mme Geneviève DE CLARENS ; Mr CHARON Michel

Absents représentés :
Mme KUCHLY Agnès qui a donné pouvoir à Mme BELTOISE
Mme LALLIER, Jacqueline qui a donné pouvoir à M. BLANCHARD Michel

Absents
M. BLESTEL Alexandre
M JANNIN Jean luc
Secrétaire de séance : Mme Marielle ADAM

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu du 11 juillet 2011

Délibération sur la part communale de la redevance assainissement
Délibération reprise concessions cimetière
Délibération sur la réforme de la fiscalité
Délibération approbation du contrat de Bassin « Yvette amont » 2011-2015
Délibération désignant le représentant de la commune et son suppléant au futur comité syndical du Syndicat mixte PNR
Décision modificative n° 1
Convention avec la SAFER

Questions diverses

Tarifs périscolaires
Dates des prochaines manifestations

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité. Sont cependant à revoir le libellé tarif de l'eau et la demande de subvention aménagement de la bibliothèque.

Délibération sur la part communale de la redevance assainissement

Annule et remplace la délibération prise sur le prix de l'eau lors du conseil municipal du 11 juillet 2011

Le conseil approuve à l'unanimité la mise à zéro de la part communale de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2011 pour toutes les propriétés de la commune raccordées aux réseaux communaux et intercommunal.

Par ailleurs à compter du 01/07/2011 les habitations du Mesnil Sevins raccordées sur le réseau communal seront assujetties à la redevance assainissement à la même valeur que celle établie pour les autres raccordés de la commune.

Délibération reprise concessions cimetière

Après une étude de marché, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le marché aux pompes funèbres VANDYCKE

Délibération sur la réforme de la fiscalité

Cette délibération est reportée au prochain conseil en octobre 2011.

Délibération approbation du contrat Bassin « Yvette amont »

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat Bassin « Yvette amont » 2011 2015

Délibération désignant le représentant de la commune et son suppléant au futur comité syndical du Syndicat mixte du PNR

La nouvelle charte du Parc Naturel sera signée prochainement.
Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Françoise GOSSARE : représentante de la commune au futur comité syndical du Syndicat mixte du PNR et sa suppléante Madame Catherine LE DAVAY.

Décision modificative n° 1

Suite à une demande de la trésorerie, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté la décision modificative portant sur le versement de la section Fonctionnement vers la section d'Investissement
Ligne 673 : prêt taux zéro 52290€
Ligne 16818 : prêt taux zéro 52290 €

Convention avec la SAFER

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouvellement de notre convention avec la SAFER.

Délibération tarif périscolaire

Suite à une présentation par madame le Maire,
Le conseil municipal décide à l'unanimité pour l'année scolaire 20112012 d'attribuer une aide pour les tarifs de cantine et périscolaires des enfants scolarisés sur la commune de Chevreuse en fonction d'un quotient familial

Questions diverses

Refus à une demande d'aide à un enfant scolarisé à la Chapelle Royale de Versailles.

Les journées du patrimoine ont connu un vif succès avec beaucoup de visiteurs à notre église Saint Gilles/Saint Ferréol. Michel CHARON fait la remarque que l'abside de l'église et la tombe de Madame de Waru auraient besoin d'être restaurées. A voir éventuellement avec l'entreprise VANDYCKE pour la tombe.

Le conseil municipal se plaint de l'état du terrain de Monsieur Gatineau servant de dépotoir.

La séance est levée à 20 H 15.

Parole est donnée à Madame BOURDEAU qui demande où en est l'élaboration du PLU. Elle émet également la demande de l'entretien du fossé chemin des Ecoilers.
Réponse lui est donnée par Mme le Maire sur les deux points évoqués

Madame Françoise GOSSARE

Madame Catherine LE DAVAY

Monsieur Michel BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline LALLIER

Madame Geneviève de CLARENS

Monsieur Jean-Louis TARMAZZO

Monsieur Alexandre BLESTEL

PAGE